

PROTCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES ACTIVITES

AVF ANTONY 2020 – 2021

Dans le contexte de la COVID19, pour une reprise d'activités dans les locaux municipaux, AVF Antony met en place un protocole sanitaire soumis à la Mairie pour validation.

Ce protocole vise à assurer la prévention de la santé de chaque adhérent et la prévention des risques de contamination. Il intègre les mesures sanitaires définies par la Mairie d'Antony. Chaque adhérent s'engage à les respecter strictement pour participer aux activités organisées par AVF Antony

MESURES GENERALES POUR TOUTES LES ACTIVITES EN SALLE

Tout membre participant dont l'animateur s'engage :

1. A respecter le protocole sanitaire lors de son adhésion pour toute participation à une activité.
2. A transmettre et mettre à jour tout au long de l'année ses coordonnées (adresses postale, mail et téléphone) pour une traçabilité rapide pour le joindre en cas de nécessité (cas de COVID 19 déclaré).
3. A respecter les préconisations sanitaires dans les parties communes définies par la mairie et propres aux différents lieux d'accueil.
 - Arrivée à l'horaire fixé et éviter tout stationnement.
 - Départ 10 mn avant l'heure de fin de séance
 - suivre les règles de circulation à l'intérieur du lieu d'accueil, le balisage et ne pas rester plus que nécessaire dans les locaux.Toute modification des aménagements ou évolution des consignes données par les responsables de la mairie seront transmises par l'animateur aux participants de l'atelier.
4. A respecter les gestes barrières tout au long de l'activité : port du masque, lavage des mains, distanciation de 1m au moins. Chaque participant doit se munir de son masques et gel hydro-alcoolique,
5. A prendre part au côté de l'animateur au nettoyage en début et fin de l'activité des points de contact (tables, chaises, matériel) et à l'aération de la salle. Chaque animateur reçoit un kit fourni par AVF Antony.
6. A se signaler auprès de l'animateur qui pointe la liste de présence conservée toute l'année pour assurer la traçabilité.
7. A n'utiliser que son propre matériel.
8. A ne pas organiser de repas ou de collation
9. Tout adhérent qui présente des signes évocateurs ou un état fébrile prévient l'animateur et ne participe pas à l'atelier.
 - En cas d'infection déclarée ou de contact avec un cas de COVID 19 avéré l'adhérent informe l'association. Les autres participants de l'atelier en seront informés.
 - La période d'isolement en vigueur devra être respectée.

MESURES COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES A CERTAINES ACTIVITES

Les consignes sanitaires sont définies pour chaque type d'activité en respectant les consignes transmises par la mairie :

- Pour toutes les activités le nombre d'inscrits prend en compte la capacité des salles et les contraintes de distanciation telles que définies par la Mairie.
- Port du masque pour tous- distanciation (4m2)- sac contenant tout le matériel personnel nécessaire à l'activité.
- Modification de la fréquence : dédoublement de certaines activités (par quinzaine)
- Inscription préalable (lors de la séance précédente)
- Désinfection renforcée répétée du matériel au cours de la séance

Mesures complémentaires spécifiques à certaines activités

Activités sportives :

Protocoles spécifiques pour : Sophrologie, Yoga, Qi Gong, Gymnastique douce : Pour les activités yoga, relaxation , qi qong le port du masque est obligatoire.

Danses en ligne, Zumba : pour ces activités , si elles sont pratiquées sans masque , la distanciation de rigueur est de deux mètres. Nous avons envisagé 1m50 avec masque.

- Apporter son tapis personnel pour les activités au sol
- Pas de vestiaire (arrivée en tenue ou placer ses affaires dans un sac fermé)
- Aération de 30 min entre 2 séances.
- Adaptation pour des activités statiques ou organisation des déplacements en quinconce (danses en ligne, country et Zumba).

Activités de Loisir :

- Protocoles spécifiques aux jeux de carte (Bridge, Belote, Tarot), Scrabble, échecs)
- Désinfection renforcée répétée du matériel au cours de la séance
- Si matériel commun (jeux): ranger et ne pas réutiliser avant la séance de la semaine suivante
- Œnophilie : Chaque participant apporte son propre verre et crachoir personnel. Pas de déplacement dans la salle, le service est assuré par l'animateur. Le port du masque est continu sauf pour les moments d'appréciation et de dégustation. S'il n'y a pas port du masque ,prévoir une distanciation de deux mètres et pas de positionnement en face à face.

Fait à Antony le 17 septembre 2020

Jean-Michel Grossard
Président AVF Antony